



POLITIQUE INCITATIVE À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES

MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

ADOPTÉ EN 2021



POLITIQUE INCITATIVE À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES

OBJECTIF

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles, la Municipalité de Ham-Sud souhaite offrir aux jeunes parents de son territoire une aide financière incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables.

En plus d'aider les parents à économiser, cette politique permet de réduire les coûts de disposition des couches jetables et contribue à réduire l'empreinte écologique de la Municipalité. Un bébé utilise près de 5 000 couches jetables au cours de sa vie.

PRODUITS ACCEPTÉS

Les produits acceptés dans le cadre de cette politique sont essentiellement des couches lavables et réutilisables pour bébé (de type régulier). Des inserts peuvent également être admissibles à la politique, mais doivent faire partie d'une facture incluant des couches lavables et réutilisables pour bébé.

Tout autre produit tel que des culottes d'apprentissage lavables ou couches lavables pour piscine ne sont pas admissibles.



CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour qu'une demande soit admissible, elle devra répondre aux critères suivants :

- Le parent doit résider sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud lors de la demande;
- Être le parent ou le tuteur légal d'un enfant âgé de 24 mois ou moins;
- Avoir acheté des couches lavables et réutilisables (ou des couches lavables et réutilisables et des inserts lors de la même transaction), avoir en main la facture originale et avoir rempli le formulaire de demande d'aide financière dans un délai de 120 jours (4 mois) suivant la date d'achat;
- Avoir fait la preuve de son admissibilité en fournissant les documents requis à la présentation de la demande;
- Ne pas avoir obtenu l'incitatif de la Municipalité pour le même enfant précédemment;
- Que des fonds soient toujours disponibles dans l'enveloppe de la politique au moment de la demande.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Suivant la confirmation de l'admissibilité, la Municipalité est heureuse d'offrir un remboursement de 50 % du coût de la facture admissible et ce, jusqu'à un montant maximal de 150 \$.

Une seule subvention est accordée pour chaque enfant de 24 mois et moins.



PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables » doit être dûment complété et accompagné des documents suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo reconnue du demandeur (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport seront considérés comme des pièces valides)
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, bail de location, facture d'électricité ou de télécommunications seront considérées comme une preuve légale);
- Photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance OU une preuve d'adoption de l'enfant âgé de 24 mois et moins;
- Facture originale des produits.

Le formulaire est disponible dans la section «Formulaires» du site internet de la Municipalité ou au bureau municipal.

<https://ham-sud.ca/gestion-municipale/a-consulter/formulaires/>



TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Le formulaire complété et les pièces justificatives doivent être acheminés au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité de Ham-Sud

9, chemin Gosford Sud

Ham-Sud (Québec) J0B 3J0

Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Le fonctionnaire responsable traitera la demande seulement lorsque cette dernière sera complète.

MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide financière est payable en un versement au moyen d'un chèque libellé au nom du demandeur inscrit dans le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables » dans un délai pouvant aller jusqu'à 40 jours suivant la réception d'une demande complète et admissible.

L'aide financière est disponible jusqu'à épuisement des fonds. La Municipalité du canton de Ham-Sud se réserve le droit de prolonger ou mettre fin au programme en tout temps.

La Municipalité de Ham-Sud se dégage de toutes responsabilités en lien avec les couches lavables acquises dans le cadre de cette politique.